

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre l'ASPEC et son Client, agissant à des fins professionnelles pour la réalisation d'un événement et prévalent sur tout autre document.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque inscription devra se faire par le formulaire prévu à cet effet sur le site dédié à l'événement. Dès réception de votre inscription, l'ASPEC la traite et vous envoie une facture. Votre inscription sera considérée comme définitive à réception du règlement de la facture.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

A l'issue de l'événement, l'ASPEC peut vous adresser une attestation de présence par email, si vous en faites la demande sur place, en amont ou jusqu'à 10 jours après l'événement.

CONDITIONS D'ANNULATION

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Nous apportons le plus grand soin au traitement de votre inscription et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur la préparation de l'événement. Nous vous demandons de les limiter au seul cas de force majeure.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer la personne inscrite par une autre personne. Si cette possibilité n'est pas envisageable, toute annulation devra être faite par écrit (info@aspec.fr ou 64 rue Nationale 75013 Paris).

L'ASPEC se réserve le droit de facturer la société comme suit :

- Si le désistement intervient **entre le 15/01/2026 et le 28/02/2026 inclus**, **50 %** du montant de la facture correspondant aux frais d'inscription seront dus à titre d'indemnité.
- Si le désistement intervient **après le 28/02/2026**, **100 %** du montant de la facture correspondant aux frais d'inscription seront dus à titre d'indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure*, l'ASPEC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

**Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : les grèves ou conflits sociaux externes à l'ASPEC, les désastres naturels, les pandémies, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ASPEC.*

ANNULATION DU FAIT DE L'ASPEC

L'ASPEC se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'événement, de remplacer les intervenants afin de garantir le bon déroulement de l'événement au maximum 10 jours ouvrés avant la date de début de l'événement.

FRAIS D'INSCRIPTION

Ces frais comprennent :

- L'accès aux supports des conférenciers

Toute inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.